

Réponse à la tribune de Patrick Charaudeau
« Si l'on veut défendre la visibilité des femmes à travers le langage, tout est affaire d'intelligence et de contexte »
(Le Monde, 17 juillet 2019)

Benjamin Moron-Puech & Éliane Viennot, 6 août 2019

(Droit de réponse refusé par Le Monde)*

Dans sa tribune du 17 juillet 2019, Patrick Charaudeau a tenu à disqualifier notre tribune, parue cinq jours plus tôt¹, en nous déclarant incapables de « discuter [...] avec des arguments de raison », mais coupables d'anachronismes et de manque de discernement.

Le ton employé surprend, encore que l'outrance soit redevenue courante sur ce sujet depuis l'automne 2017, après avoir été de mise lors des précédentes polémiques sur la « féminisation ». On se rappelle le rapprochement entre l'écriture inclusive et la « lacération de la Joconde » ou les propos sur le « péril mortel » qu'elle constituerait pour notre langue.

Sur le fond, les critiques qui nous sont adressées ne tiennent pas. Les anachronismes qu'il nous impute, M. Charaudeau n'en dit rien, comme si l'accusation se suffisait. Toutefois l'argument est si récurrent qu'il nous semble important de l'explicitier nous-mêmes. On en trouve une formulation dans les propos tenus par une rapporteuse publique au Conseil d'État le 18 février dernier, lors d'une audience² relative à l'examen de la légalité de la circulaire de 2017³ par laquelle le Premier ministre impose à l'administration l'usage du masculin dit générique. « *Il est certes historiquement établi que le discours des promoteurs de cette règle d'accord n'était pas dénué de sexisme* ». C'est effectivement ce que l'une de nous a établi par ses travaux⁴. Vient ensuite le prétendu anachronisme : « *toutefois [...] nous aurions [...] le plus grand mal à considérer, en dépit de ce contexte historique, que la perpétuation de cette règle, qui correspond à l'usage actuel, constitue une promotion de la domination du genre masculin dans la langue* ». Les personnes qui considèrent que la conservation de cette règle grammaticale est motivée par le même sexisme qu'autrefois se tromperaient donc.

Pourtant, cette conservation procède d'un choix, de même que l'imposition du masculin pour parler des groupes mixtes. Notre langue est en effet équipée pour respecter l'équilibre du féminin et du masculin, aussi bien à travers le « système d'alternance en genre des noms d'humains français » (E. Khaznadar, *Le nom de la femme*,

* Sur le contexte politique expliquant cette attitude, de même que les modifications graphiques et lexicales imposées à notre propre tribune, voir Éliane Viennot, « Langage égalitaire : après la reddition de l'Académie, les défenseurs du statu quo montent au créneau », pdf disponible sur <http://www.elianeviennot.fr/Langue-actus.html>

¹ Benjamin Moron-Puech & Éliane Viennot, « Les noms "autrice", "officière", "professeuse"... existent depuis des siècles. Ils avaient juste été condamnés par des idéologues masculinistes », *Le Monde Opinions*, 11 (web) et 12 (papier) juillet 2019 ; pdf disponible sur <http://www.elianeviennot.fr/publications-articles.html>

² Voir <https://sexandlaw.hypotheses.org/796>

³ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000036068906&categorieLien=id>

⁴ Cf. Éliane Viennot, *Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! Petite histoire des résistances de la langue française* [2014], éd. iXe, 2^e éd. augmentée, 2017.

1990) qu'à travers la souplesse des accords que le latin lui a léguée (proximité, logique, importance). Les francophones ont eu recours à ces ressources sans y penser jusqu'à ce que la primauté du masculin soit théorisée, puis enseignée, autrefois comme « genre le plus noble », aujourd'hui comme « générique » ou « neutre ». Et ces ressources sont aujourd'hui réactivées sans difficulté par celles et ceux qui ont compris la manipulation.

On ne saurait donc nier les choix faits par les responsables de l'Éducation nationale, les rédacteurs de lois et de la Constitution, la haute administration, le Premier ministre, et tous les défenseurs et défenseuses du *statu quo*, en s'abritant derrière « l'usage actuel ». Promouvoir l'usage du masculin générique et du « masculin qui l'emporte » est un choix, lié à l'acceptation d'un traitement discriminatoire des femmes dans la langue.

Arrive ici la deuxième critique, également récurrente : nous confondrions « le genre grammatical et le genre sexué ». Il faut alors penser que les 300 millions de francophones qui font la différence entre leur *coiffeur* et leur *coiffeuse* font la même confusion. Et dire clairement que les études de psycholinguistique (régulièrement listées dans les travaux de Pascal Gygax) qui ont montré que les énoncés au masculin entraînent mécaniquement l'esprit vers des représentations masculines (et non ou faiblement « génériques »), entretenant des stéréotypes de genre eux-mêmes à l'origine d'inégalités, sont nulles et non avenues.

Il n'y a donc ni anachronisme ni confusion dans notre propos. Quant à notre prétendue incapacité à « discuter sans esprit partisan avec des arguments de raison », on en cherche en vain la démonstration dans la tribune de M. Charaudeau. Là encore, les mots semblent jetés sur le papier pour leur seule capacité à discréditer.

De fait, son texte vient seulement apporter de l'eau au moulin de ceux qui voudraient nous faire prendre le masculin pour du neutre, soit des vessies pour des lanternes. La neutralisation du genre à laquelle travaillent depuis quelques décennies des linguistes et des groupes militants n'est pas un ripolinage du système inégalitaire hérité des temps où les hommes se croyaient légitimes à imposer leurs marques à l'ensemble de l'humanité. Les propositions avancées (pronoms communs, finales uniques, néologismes...⁵) doivent être écoutées, discutées – d'autant qu'elles sont déjà adoptées ici et là. Il convient également d'ouvrir les yeux : le signe préconisé aujourd'hui pour l'abréviation des doublets est le point médian, jusqu'alors inutilisé en français, et non le point bas. Qui ne sert pas, du reste, qu'à « indiquer une séparation », mais aussi à noter des abréviations à l'écrit (par *ex.* dans *M. Dupont*). Le nouveau venu ne fait rien d'autre, si ce n'est noter spécifiquement un nouveau type d'abréviation : *étudiant-es* abrège *étudiantes et étudiants*.

Reste heureusement un point d'accord – théorique si ce n'est pratique – entre nos tribunes : « éviter toute discrimination dans la façon de parler ». C'est là notre devoir à tous et à toutes, ou à toustes, ou à touz ! Si cet objectif semble désormais admis pour les fonctions, l'Académie ayant enfin accepté la validité de leurs noms féminins dans son rapport du 28 février 2019, elle demeure bloquée dans le discours commun par la croyance en la réalité du « masculin générique » et en l'intérêt de la règle du « masculin qui l'emporte ». Et par les décisions très concrètes qui les maintiennent à flot. Il est d'ailleurs symptomatique que, le jour même où l'Académie rendait son rapport, le Conseil d'État refusait d'annuler la circulaire de 2017 évoquée plus haut. Espérons que cette décision est la dernière d'une longue série de choix effectués contre les avancées de l'égalité des droits où la France s'est engagée, non sans difficultés, depuis un siècle et demi.

⁵ Voir Mickaël Lessard et Suzanne Zaccour, *Manuel de grammaire non sexiste et inclusive*, Syllepse, 2018 ; Alpheratz, *Grammaire du français inclusif*, Vent solars, 2018.